

## Annexe 4 – Priorités en ASH

Les priorités automatiques sont établies de 10 à 50.

La priorité la plus importante est la priorité 10.

	Option B	Option C	Option D	Option E	Option F
Type de prise en charge	Élèves aveugles ou malvoyants	Élèves présentant une déficience motrice	Troubles des fonctions cognitives	Aide à dominante pédagogique	Elèves de SEGPA
Type de poste	ULIS	ULIS	ULIS / IME / ITEP	RASED	SEGPA
Priorité 10	Titulaires de l'option B CAEI-CAPSAIS-CAPA SH- CAPEI	Titulaires de l'option C CAEI-CAPSAIS-CAPA SH- CAPPEI	Titulaires de l'option D CAEI-CAPSAIS-CAPA SH- CAPPEI	Titulaires de l'option E CAEI-CAPSAIS-CAPA SH- CAPPEI	Titulaires de l'option F CAEI-CAPSAIS-CAPA SH- CAPPEI
Type de nomination	TPD	TPD	TPD	TPD	TPD
Priorité 20	CAEI-CAPSAIS-CAPA SH-CAPPEI toutes options / modules				
Type de nomination	TPD	TPD	TPD	TPD	TPD
Priorité 30	Retenus pour un départ en stage de préparation au CAPPEI en 2020-2021				
Type de nomination	PRO	PRO	PRO	PRO	PRO
Priorité 50	Enseignants sans spécialisation				Enseignants sans spécialisation
Type de nomination	PRO	PRO	PRO	PRO	PRO